

## Circulaire d'information

**INFCIRC/668**

Date: 23 février 2006

**Distribution générale**

Français

Original: Anglais

---

## Communication reçue de la mission permanente de la République turque auprès de l'Agence concernant les amendements de l'article VI et du paragraphe A de l'article XIV du Statut

Le Directeur général a reçu une lettre en date du 16 janvier 2006 du représentant permanent de la République turque indiquant que celle-ci avait rempli toutes les conditions nécessaires à l'entrée en vigueur des amendements de l'article VI et du paragraphe A de l'article XIV du Statut de l'Agence.

*MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
TURQUE AUPRÈS DE L'OFFICE DES  
NATIONS UNIES ET DES AUTRES  
ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
À VIENNE*

2006/BMTT DT/231

le 16 janvier 2006

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous informer que la Turquie a rempli toutes les conditions nécessaires à l'entrée en vigueur des amendements des articles VI et XIV du Statut de l'AIEA, adoptés à la 43<sup>e</sup> session de la Conférence générale, le 1<sup>er</sup> octobre 1999.

Le 12 janvier 2006, le Département d'État des États-Unis a accusé réception des instruments de ratification correspondants de la République turque, déposés auprès du gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre aux États Membres de l'AIEA en tant que document INFCIRC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

Ahmet Ertay  
Ambassadeur  
Représentant permanent

M. Mohamed ElBaradei  
Directeur général  
Agence internationale de l'énergie atomique  
AIEA  
Vienne